



IMT Mines Albi-Carmaux
École Mines-Télécom

Notice d'information destinée aux candidats à l'admission
en première année du cycle ingénieur généraliste
d'IMT Mines Albi **par la voie de l'alternance**
Session 2021

Table des matières

1. Conditions d'admission	p 2
2. Nombre de places ouvertes en 2021	p 3
3. Modalités de candidature	p 3
4. Procédures et calendrier d'admission 2021	p 5
5 Annexes	p 7

Annexe 1: Nature des épreuves probatoires

Annexe 2 : Informations sur la formation pharmacien-ingénieur IMT Mines Albi

Annexe 3 : planning des alternances école/entreprise

1. Conditions d'admission

La voie de l'alternance comprend :

- **l'apprentissage**
- **la formation continue diplômante**
- **les contrats de professionnalisation**

Dans le cadre de la validation des enseignements supérieurs requis, la commission d'admission est seule compétente. Sa décision est souveraine.

En suivant le cursus par alternance d'IMT Mines Albi, vous obtiendrez le diplôme d'ingénieur généraliste d'IMT Mines Albi. C'est le même diplôme que celui obtenu par les élèves ingénieurs issus du concours Mines-Télécom qui suivent le cursus en filière étudiant.

Pour tout complément d'information sur le déroulé de la formation en alternance IMT Mines Albi et pour prendre connaissance de la plaquette, du programme des études et des témoignages des alternants rendez-vous sur :

<https://www.imt-mines-albi.fr/fr/filiere-par-alternance>

Vous devrez sélectionner votre choix d'option dans votre dossier de candidature (page Formations visées). Ce choix doit correspondre au secteur d'activité de l'entreprise dans laquelle vous envisagez de faire votre alternance (cf Erreur ! Source du renvoi introuvable.) :

- SENMBA (Systèmes ENergétiques et Matériaux pour le Bâtiment et l'Aménagement durables)
- SIPHASS (Secteur Industrie Pharmaceutique et Services)
- SIMMA (Secteur Industrie Manufacturière Mécanique et Aéronautique)

Pour une admission en formation initiale d'ingénieur sous statut apprenti, vous devez :

- Déposer votre candidature en ligne sur « l'espace candidature aux formations d'ingénieurs par apprentissage des écoles de l'Institut Mines-Télécom et de son réseau » **à partir du 1^{er} février 2021 et jusqu' au 09 mars 2021 (minuit)** à l'adresse <https://dossier-apprentissage.imt.fr> (cf – 3.**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**)
- Avoir moins de 30 ans à la date de conclusion du contrat d'apprentissage (sauf dérogation prévue par la loi).
- Diplôme requis : être titulaire, au plus tard le 20 septembre 2021, d'un BTS, DUT ou du niveau L2 validé dans une spécialité scientifique et/ou technique. Les élèves en possession de l'un des titres précédents et ayant effectué une classe préparatoire ATS ou une L3 peuvent également être candidats.
- Être sélectionné par IMT Mines Albi à l'issue de l'examen de votre dossier et des épreuves probatoires.
- Être accepté, au plus tard au moment du démarrage de la formation, par une entreprise d'accueil qui s'engage à signer un contrat d'apprentissage (3 ans) et qui propose une mission répondant aux exigences de la formation et de la délivrance du diplôme d'ingénieur IMT Mines Albi. Seuls seront définitivement admis les candidats sélectionnés à l'issue de l'examen de leur dossier et des épreuves probatoires et qui seront dans les premiers à être acceptés par une entreprise d'accueil, dans la limite des places disponibles.

Les contrats d'apprentissage sont validés et visés par MidiSup.

Pour une admission en formation continue diplômante, vous devez :

- Déposer votre candidature en ligne sur « l'espace candidature aux formations d'ingénieurs par apprentissage des écoles de l'Institut Mines-Télécom et de son réseau » » **à partir du 1^{er} février 2021 et jusqu' au 09 mars 2021** (minuit) à l'adresse <https://dossier-apprentissage.imt.fr>
- Être titulaire, au plus tard au 20 septembre 2021, d'un BTS, DUT, ou du niveau L2 validé dans une spécialité scientifique et/ou technique. Les élèves en possession de l'un des titres précédents et ayant effectué une classe préparatoire ATS ou une L3 peuvent également candidater.
- Avoir minimum 3 ans d'expérience dans une fonction de technicien supérieur.
- Être sélectionné par IMT Mines Albi à l'issue de l'examen de votre dossier et des épreuves écrites et orales.
- Avoir l'accord de votre entreprise sur le projet de formation continue.

Pour une admission en contrat de professionnalisation : se renseigner auprès d'IMT Mines Albi (admissions@mines-albi.fr).

2. Nombre de places ouvertes aux admissions en 2021

Statut	Nombre prévisionnel de places
Apprentissage	45
Formation continue et contrat de professionnalisation	5

3. Modalités de Candidature

Dès le début du processus de candidature vous êtes invités à :

- 1) Vous connecter à la plateforme <https://dossier-apprentissage.imt.fr/> et vous créer un compte pour recevoir immédiatement par mail les identifiants de connexion à votre dossier de candidature.

La date limite de dépôt du dossier de candidature est arrêtée au **09 mars 2021 minuit**.

- 2) Consulter la présente notice d'information 2021 disponible dans le descriptif de chaque option proposée par IMT Mines Albi et cocher la case en bas de la page Formations visées pour attester que vous reconnaissez en avoir pris connaissance et que vous l'acceptez.
- 3) Consulter « aide / FAQ » via l'onglet situé en haut à droite de la plateforme de candidature qui permet de répondre à vos questions sur les modalités de candidature ou sur la constitution de votre dossier. En cas de difficultés rencontrées pour compléter votre dossier, vous pouvez envoyer un mail à support.dossier@imt.fr mais de préférence utilisez le **Chat** intégré au sein de votre dossier.
- 4) Indiquer votre choix d'option. Il doit correspondre au secteur d'activité de l'entreprise dans laquelle vous envisagez de faire votre alternance
 - SENMBA (Systèmes ENergétiques et Matériaux pour le Bâtiment et l'Aménagement durables)
 - SIPHASS (Secteur Industrie Pharmaceutique et Services)
 - SIMMA (Secteur Industrie Manufacturière Mécanique et Aéronautique)

IMPORTANT - Votre candidature doit comporter les documents suivants :

1. Le dossier de candidature dûment complété en ligne
2. Les pièces officielles ci-après, à insérer en ligne dans les différentes pages du dossier dans des champs spécifiques prévus à cet effet pour les télécharger en format image ou pdf exclusivement. :
 - Une photo d'identité récente et en couleur (format maximum 900x900 pixels, jpg ou png).
 - Carte nationale d'identité (recto et verso) ou passeport (document en langue française).
 - Visa valide si vous n'êtes pas ressortissant d'un pays de l'Espace économique européen (pays de l'UE et Islande, Norvège et Liechtenstein) ou de Suisse. Vous devez posséder ou demander un visa étudiant long séjour pour suivre des études, conduire des recherches ou faire un stage en France pendant une durée supérieure à 3 mois.
 - Curriculum vitae comportant des éléments précis sur les formations et les stages suivis depuis le baccalauréat.
 - Relevés de notes obtenues au baccalauréat.
 - Relevés de notes obtenues durant cette année scolaire et la précédente (ou le cas échéant pendant les années supérieures post bac). Si le dernier relevé de notes (premier semestre de cette année n'est pas encore disponible au moment de la candidature, le candidat devra le faire parvenir en complément de dossier dès qu'il sera en sa possession (élément à envoyer à support.dossier@imt.fr).
 - Si vous avez déjà suivi et validé un BTS, il sera demandé le relevé des notes obtenues à l'examen du BTS.
 - Détail du programme du diplôme obtenu (ou en cours d'obtention) si celui-ci est obtenu à l'étranger pour une candidature en première année (élément à joindre dans la rubrique « document annexes »)
 - Recommandation académique complétée en ligne par le responsable ou par un professeur d'une matière majeure du dernier cycle d'études suivi, ou en cas de refus de l'établissement de remplir des recommandations individuelles, vous pouvez fournir l'avis du jury de poursuite d'études si vous l'avez en votre possession (élément à joindre dans la rubrique « Documents annexes »). Si vous ne disposez pas de cet avis, il pourra également être inséré en pièce jointe par un de vos référents académiques directement dans son avis de recommandation. Si votre établissement ne délivre pas d'avis de poursuite d'études et qu'il remet à ses étudiants un courrier le stipulant, vous pourrez joindre ce courrier à votre dossier.
 - Recommandation professionnelle complétée en ligne par le responsable de stage effectué dans le cadre des études, ou, si vous êtes apprenti, par votre maître d'apprentissage.
 - Une lettre de motivation de préférence manuscrite et scannée, pour chaque formation visée (élément à joindre dans la rubrique « document annexes »)
 - Les candidats boursiers du CROUS ou de l'État français, sur l'année scolaire 2020-2021 peuvent bénéficier de frais réduits sous réserve d'en fournir la justification. Joindre l'avis définitif dans la dernière page « Frais de dossier ».

NB : le poids de chaque fichier déposé ne doit pas dépasser 2 Mo. Les formats des fichiers supportés sont :jpg, png, pdf.

Tout dossier non accompagné des éléments indispensables à l'examen de sa qualité et de sa recevabilité conduira au refus de sa pré-admissibilité.

En aucun cas, l'admission définitive ne pourra être prononcée si ces pièces justificatives sont manquantes.

Les frais de traitement du dossier de candidature sont les suivants :

- Pour les **non boursiers** : les frais pour le choix de la formation IMT Mines Albi s'élèvent à 77 euros. Pour chaque formation supplémentaire choisie au-delà, les frais sont de 22 euros par formation.
- Pour les **boursiers** (sur justificatifs) : les frais pour le choix de la formation IMT Mines Albi s'élèvent à 22 euros. Pour chaque formation supplémentaire choisie au-delà, les frais sont de 11 euros par formation.

Les frais acquittés ne seront pas remboursés quel que soit le résultat de la (ou des) candidature(s).

Aucune inscription ne sera acceptée après le 09 mars 2021 (minuit).

Aucune candidature ne sera acceptée si elle n'a pas fait l'objet au préalable d'une inscription sur la plateforme d'inscription en ligne.

NB : l'instruction administrative de votre dossier est centralisée. Elle est prise en charge par le Service "Dossier commun Apprentissage" des Écoles de l'Institut Mines-Télécom

Un seul point de contact est à utiliser en cas de difficulté : support.dossier@imt.fr

Une fois l'instruction administrative de votre dossier terminée, celui-ci sera transmis au service admissions de IMT Mines Albi (admissions@mines-albi.fr). 05 63 49 30 45 /33 44.

4. Procédure et calendrier d'admission 2021

Votre dossier de candidature dûment complété doit être déposé en ligne sur « l'espace candidature aux formations d'ingénieurs par apprentissage des écoles de l'Institut Mines-Télécom et de son réseau » **à partir du 1^{er} février et jusqu' au 09 mars 2021** inclus à l'adresse : <https://dossier-apprentissage.imt.fr/>

La sélection des candidats par IMT Mines Albi s'effectue en trois phases.

1^{ère} phase : admissibilité

Admissibilité : votre dossier est examiné par la commission d'admissibilité IMT Mines Albi qui peut soit rejeter votre candidature soit vous déclarer admissible.

Si votre dossier est retenu par la commission d'admissibilité, vous passerez des épreuves probatoires.

Les résultats de l'admissibilité (ou de la non-admissibilité) vous seront communiqués **individuellement par messagerie** quelques jours avant les épreuves (date prévisionnelle de communication des résultats : mercredi 24 mars 2021. Cette date est susceptible d'être modifiée.

Dans ce message, il vous sera proposé de vous connecter à une application afin de choisir votre jour de passage des épreuves probatoires écrites et orales (un seul choix de date sera possible).

Le nombre de candidats par jour étant limité, la date ne pourra être garantie que pour les candidats inscrits rapidement. Une fois la date choisie, aucun changement de date ne sera accordé.

2^e phase : épreuves probatoires

Les épreuves probatoires (cf annexe 1 : nature des épreuves probatoires) seront organisées **sur une journée à partir de fin mars 2021 et jusqu'au vendredi 9 avril 2021.**

Elle se dérouleront à distance en visioconférence.

- Une épreuve orale d'entretien avec un jury sur vos motivations et votre projet professionnel.
- Une épreuve orale en anglais.

Une note inférieure ou égale à 4/20 à l'une de ces épreuves est éliminatoire.

La commission d'admission académique au vu du dossier et des résultats des épreuves probatoires, établit la liste des admis académiques.

Les résultats de la commission d'admission académique seront communiqués individuellement à partir du lundi 19 avril 2021.

3^e phase : Recherche d'une entreprise d'accueil

Recherche jusqu'au 20 septembre 2021

Si vous êtes déclaré admis académique à l'issue des épreuves écrites et orales, vous devrez ensuite trouver une entreprise d'accueil.

L'admission définitive dans la filière alternance sera prononcée pour les candidats déclarés admis à l'issue des épreuves écrites et orales et qui seront dans les premiers à être acceptés par une entreprise d'accueil, dans la limite des places disponibles.

Si vous n'avez pas déjà trouvé une entreprise d'accueil à l'annonce de votre admission, vous serez invité à participer à une session de formation à la recherche d'entreprise ou à recevoir des conseils par téléphone.

Il est donc vivement conseillé aux candidats de rechercher activement une entreprise d'accueil avant même que leur admission académique soit prononcée. La recherche d'une entreprise d'accueil pour un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation s'apparente à la recherche d'un emploi. Cela constitue donc le critère final de sélection des candidats.

Pour leurs démarches auprès des entreprises, les candidats peuvent s'appuyer sur le dossier de présentation destiné aux entreprises, téléchargeable sur <https://www.imt-mines-albi.fr/fr/recrutement-apprenti-ingenieur> et sur <http://www.mines-albi.fr/la-formation-en-entreprise>. Une formation d'aide à la recherche d'entreprise et un suivi personnalisé sont organisés pour tous les candidats admissibles.

Arrêt de la liste définitive des admis le 20 septembre 2021.

Les décisions d'admissibilité et d'admission sont sans appel.

Pour rappel : l'admission est toujours prononcée sous réserve de l'obtention du diplôme requis (DUT, BTS, ou niveau L2 validé). **Une copie du diplôme requis ou de l'attestation correspondante devra obligatoirement nous être transmis avant l'entrée en formation.**

Les candidats admis seront également tenus de fournir, avant l'entrée en formation, un justificatif de participation à la journée d'appel et de préparation à la Défense (JAPD) ou Journée défense et Citoyenneté (JDC). Ce document ne sera demandé qu'aux candidats de nationalité française âgés de moins de 26 ans.

IMPORTANT : La présente notice vaut règlement des épreuves d'admission.

En cas de situation exceptionnelle et en particulier en fonction de l'évolution de la situation sanitaire, la commission d'admission se réserve le droit d'adapter les épreuves probatoires et de faire évoluer leurs modalités d'organisation.

Chaque candidat s'engage par son inscription à se conformer très strictement aux présentes instructions et à toutes les décisions du jury d'admissions lequel est souverain. Toute infraction au règlement, toute fraude ou tentative de fraudes soit dans les renseignements fournis soit lors du déroulement des épreuves d'admission donnent lieu à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion du recrutement, la perte du bénéfice éventuel de l'admission à l'école.

5. Annexes

Annexe 1: Nature des épreuves probatoires

Épreuve d'entretien avec le jury	Épreuve d'anglais
Épreuve orale d'entretien avec le jury sur vos motivations et votre projet professionnel La durée usuelle de l'entretien est de 30 minutes.	Épreuve d'anglais, d'une durée usuelle de 15 minutes, est un entretien avec un examinateur. Elle comporte trois phases de durées sensiblement égales : <ul style="list-style-type: none">• Présentation du candidat par lui-même,• Description et analyse d'un document iconographique (image ou photo),• Dialogue à partir d'une mise en situation de la vie courante.

Annexe 2: Informations sur le cursus

Le cursus est une formation d'ingénieur généraliste en trois ans qui conduit au titre d'ingénieur IMT Mines d'Albi, identique à celui des élèves sous statut étudiant. L'entrée se fait en première année du cycle ingénieur (L3).

La formation théorique comporte chaque année 600 heures d'enseignement, réparties en :

- 420 heures de cours en tronc commun
- 180 heures de cours liés au secteur de l'entreprise d'accueil (cf options ci-dessous).

Une partie de cette formation théorique (environ 25%) se déroule à distance, depuis le site de l'entreprise d'accueil, sur aménagement personnalisé du temps de travail. Les cours sont en ligne sur une plateforme pédagogique accessible via Internet. Cette forme pédagogique innovante permet à chaque élève de travailler à son rythme et d'acquérir des méthodes d'apprentissage très efficaces pour son avenir professionnel.

La formation est organisée autour de **3 options** :

- SIPHASS (Secteur Industrie Pharmaceutique et Services)
- SENMBA (Systèmes ENergétiques et Matériaux pour le Bâtiment et l'Aménagement durables)
- SIMMA (Secteur Industrie Manufacturière Mécanique et Aéronautique)

La formation pratique se déroule dans une entreprise d'accueil et comporte environ 1000 heures de travail par an. Elle nécessite la participation active d'une entreprise qui emploie le candidat pour une durée de **3 ans**. Le candidat doit impérativement avoir trouvé une entreprise d'accueil avant le démarrage de la formation.

L'alternant est soumis à un régime de salarié à plein temps (35 heures hebdomadaires incluant à la fois la formation théorique et la formation pratique, 5 semaines de congés payés) et perçoit un salaire mensuel minimal fixé par le code du travail. Pour plus de détails : <https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/formation-en-alternance-10751/apprentissage/contrat-apprentissage>

Dans l'entreprise, l'alternant assume des **missions allant progressivement du niveau d'un technicien supérieur à celui d'un ingénieur débutant**. Il est sous la responsabilité d'un **tuteur entreprise** choisi par le chef d'entreprise parmi le personnel d'encadrement compétent. Un **tuteur pédagogique**, enseignant de IMT Mines Albi, est en charge de suivre l'alternant et de contacter le tuteur entreprise régulièrement pour s'informer du bon déroulement de la formation en entreprise.

Le rythme d'alternance varie de 6 à 2 périodes entre la 1^{ère} et la 3^èe année (cf. exemple ci-dessous).

Pour leurs démarches auprès des entreprises, les candidats peuvent s'appuyer sur le dossier de présentation destiné aux entreprises, téléchargeable sur <https://www.imt-mines-albi.fr/fr/recrutement-apprenti-ingenieur> et sur <http://www.mines-albi.fr/la-formation-entreprise>

Une formation d'aide à la recherche d'entreprise et un suivi personnalisé sont organisés pour tous les candidats admissibles.

Quelques dates :

- Une semaine d'harmonisation scientifique et technique, fortement recommandée, est organisée fin août ou début septembre
- Les journées d'intégration à IMT Mines Albi sont prévues fin septembre 2021.
- Le début de la formation est fixé au 4 octobre 2021 avec la possibilité de démarrer le contrat de travail jusqu'à 3 mois avant le début de la formation.

**Pour tout renseignement, contacter
Le service des Admissions
admissions@mines-albi.fr**

Annexe 3 : planning général des alternance école/entreprise

Année scolaire 2021-2022			
Planning général des alternances École/Entreprise			
semaine	1ère année	2e année	3e année
40	1	1	1
41	2	2	2
42	3	3	3
43	4	4	4
44	5	5	5
45	1	6	6
46	2	7	1
47	6	1	2
48	7	2	3
49	8	8	4
50	9	9	5
51	10	10	6
52	11	11	7
1	3	12	8
2	4	13	9
3	5	14	10
4	12	15	11
5	13	16	12
6	14	3	7
7	15	4	8
8	16	5	9
9	17	6	10
10	18	7	11
11	6	8	12
12	7	17	13
13	8	18	14
14	19	19	15
15	20	20	16
16	21	21	17
17	22	22	13
18	23	23	14
19	9	24	15
20	10	25	16
21	11	26	17
22	24	9	18
23	25	10	19
24	26	11	20
25	12	12	21
26	13	13	22
27	27	27	23
28	28	28	24
29	29	29	25
30	30	30	26
31	31	31	27
32	32	32	28
33	33	33	29
34	34	34	30
35	35	35	31
36	14	14	32
37	15	15	Soutenances
38	16	16	Soutenances
39	17	17	

Périodes Ecole
Périodes Entreprise avec formation académique en autonomie

